

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 novembre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-1059

présenté par

M. Coquerel, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud, M. Larive,
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguiier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE 31**ÉTAT D****« Participations financières de l'État »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Opérations en capital intéressant les participations financières de l'État	999 999 999	0
Désendettement de l'État et d'établissements publics de l'État	0	999 999 999
TOTAUX	999 999 999	999 999 999
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à transférer des crédits du programme « Désendettement de l'État et d'établissements publics de l'État » vers le programme « Opérations en capital intéressant les participations financières de l'État ». Le montant de ce transfert s'élève à un milliard d'euros. Il vise

à réinvestir dans les aéroports au sein desquels l'État s'est désengagé ces dernières années. En décembre 2014, l'État français a cédé 49,9 % du capital de l'Aéroport de Toulouse Blagnac pour 308 millions d'euros. En novembre 2016, c'est 60 % du capital de l'Aéroport de Lyon-Saint-Exupéry que l'État cède pour 535 millions d'euros. Le même mois, c'est 60 % également du capital de l'aéroport de Nice-Côte d'Azur qui est cédé pour 1,222 milliard d'euros. Nous proposons que les aéroports de Toulouse Blagnac et de Lyon-Saint-Exupéry voient le montant de leur capital détenu par l'État français augmenter de trois cents millions d'euros et que celui de Nice-Côte d'Azur voit le montant de son capital détenu par l'État augmenter de 400 millions. Cet effort permettra de compenser le désengagement de l'État pour l'aéroport toulousain à hauteur de 97 %, pour l'aéroport niçois à hauteur de 33 % et pour l'aéroport lyonnais à hauteur de 56 %. Cette mesure sera, selon nous, un moindre mal pour compenser le désengagement de l'État dans le secteur du transport aérien.